



## Les « Territoires Educatifs Ruraux » : Territorialisation + contractualisation = privatisation

Le ministre annonce la création de 2489 postes à la rentrée prochaine mais, avec le dédoublement des classes de grande section en éducation prioritaire, avec l'augmentation – même minime – des décharges de direction, la dotation annoncée aboutit le plus souvent dans les départements à une avalanche de fermetures de classes et de fusions d'écoles.

C'est d'autant plus vrai en zone rurale puisque les IA-DASEN et recteurs indiquent que le dispositif visant à ne pas fermer de classes dans les communes de moins de 5.000 habitants sans l'accord du maire ne sera pas reconduit cette année !

C'est dans cette situation que le ministre met en place une nouvelle expérimentation, les « Territoires Educatifs Ruraux », sur 23 territoires cibles dans les académies de Normandie, d'Amiens et de Nancy/Metz.

Ces expérimentations feront l'objet d'une concertation avec les élus locaux qui débouchera sur « *une éventuelle généralisation à l'ensemble du territoire national à horizon de la rentrée 2021* ».

Le programme est présenté de la manière suivante : il vise à « *renforcer les prises en charge pédagogiques des enfants et des jeunes, avant, pendant, autour et après le cadre scolaire, en construisant des solutions appuyées sur une stratégie territoriale ambitieuse et partagée* »

Par ailleurs, la vocation de ces TER est d'être « *co-élaborée localement entre les services de l'État et les collectivités territoriales, concertée avec l'ensemble de la communauté éducative et adaptée au contexte de chaque territoire* ». Ils doivent « *constituer un réseau de coopérations autour de l'École comme point d'ancrage territorial, au service d'un projet éducatif* ».

Bref, pendant que le ministre, les recteurs et les inspecteurs d'académies ferment des classes à tour de bras et fusionnent des écoles en zone rurale, ils mettent en place des dispositifs visant à encourager l'ingérence des élus locaux dans l'Ecole publique en généralisant la confusion entre les activités scolaires et périscolaires.

D'un côté, le ministre prépare une véritable saignée dans les écoles rurales, et de l'autre il met en place des projets éducatifs de territoire (PEdT) puissance 10 !

Ce n'est pas un hasard si, dans le cadre de ces « Territoires Educatifs Ruraux », on voit fleurir dans plusieurs départements de ces académies pilotes, plusieurs projets de "pôles scolaires", fusionnant plusieurs écoles pour instaurer des "campus éducatifs" de la maternelle au collège !

Suppressions de postes, territorialisation de l'Ecole Publique, expérimentations visant à avancer vers une fusion des corps enseignants du 1<sup>er</sup> et du 2<sup>nd</sup> degré... décidément, ces « Territoires Educatifs Ruraux » sont bel et bien mis en place pour accentuer la politique d'austérité et de déréglementation du ministre Blanquer !

Le SNUDI-FO pour sa part revendique :

- L'abandon du dispositif des « Territoires Educatifs Ruraux » !
- La stricte séparation entre le scolaire et le périscolaire !
- La création de toutes les classes nécessaires et l'annulation des fermetures de classes, notamment en milieu rural !
- L'arrêt des fusions d'écoles !

Montreuil, le 4 février 2021